



L'équipe du SeGEC qui construit les évaluations interdiocésaines ©DR

## Une « photographie » des acquis de l'élève, qui souligne les réussites et identifie les éléments à renforcer

VICTORIA MAGNETTE

Les évaluations interdiocésaines, proposées et construites par la Direction de l'enseignement fondamental du SeGEC, sont sommatives, c'est-à-dire qu'elles sont non-obligatoires, et permettent aux écoles du réseau de situer les apprentissages des élèves par rapport aux attentes et à la matière qui doit être vue en classe. Elles sont destinées aux élèves de 2<sup>e</sup> (P2), 4<sup>e</sup> (P4) et 6<sup>e</sup> primaires (P6).

En juin 2023, ces évaluations ont été commandées par plus de 2 000 enseignants dans chaque niveau concerné, soit plus de 6 000 professeurs au total. Plus de 20 900 élèves de P2 et 21 500 de P4 y ont participé. En P6, environ 17 000 élèves ont réalisé les examens de religion et plus de 14 300 en langues modernes (58 en allemand, environ 4 400 en anglais et 9 800 en néerlandais).

« Ces examens sont conçus dans un esprit d'évaluation au service de l'apprentissage : l'évaluation est une prise de mesure, une 'photographie' des acquis de l'élève, qui permet de souligner les réussites et d'identifier les éléments qui seront à renforcer l'année scolaire suivante. Les écoles ont la possibilité d'encoder les résultats des évaluations sur une plateforme afin de créer des analyses et des comparaisons avec des établissements de la même zone, du même indice socio-économique ou de l'ensemble de l'enseignement catholique », détaille Aude Bouckhuyt, conseillère pédagogique en charge des évaluations interdiocésaines pour la Direction de l'enseignement fondamental du SeGEC.

En P2 et en P4, les disciplines évaluées sont les suivantes : le français, les mathématiques, les sciences, les sciences humaines (formation historique, géographique, écono-

mique et sociale), l'éducation culturelle et artistique ainsi que la religion. En P6, les évaluations concernent uniquement certaines disciplines non évaluées par l'épreuve du CEB : religion et, depuis juin 2021, langues modernes (allemand, anglais, néerlandais).

### Historique et construction

Dans les années 1960, des évaluations appelées « examens diocésains » étaient proposées dans chaque diocèse en fin de P6 pour l'obtention du CEB. Ce service a été ensuite élargi aux P2 et P4 et puis centralisé afin d'offrir des examens uniques quel que soit le diocèse, d'où l'appellation d'aujourd'hui, « évaluations interdiocésaines ». Ensuite, en 2009, le certificat d'études de base (CEB), est rendu obligatoire pour tous les élèves de P6 en Belgique francophone. Les évaluations ont donc été déplacées en P2 et P4 afin de ne pas doubler l'évaluation en P6.

Elles sont construites par l'équipe du Service de productions pédagogiques de la Direction de l'enseignement fondamental du SeGEC, composée de quatre enseignants issus du terrain et de quelques experts de disciplines venant de Hautes écoles ou de la Direction de l'enseignement fondamental ou secondaire. Dans un premier temps, les résultats de l'année précédente sont analysés en vue de déterminer les items à modifier, à reprendre ou à supprimer. Le programme de chaque discipline est ensuite parcouru pour cibler les savoirs et savoir-faire qui seront évalués. L'objectif est de permettre une comparaison d'année en année en gardant une certaine stabilité dans les choix effectués. ■

Pour en savoir plus sur les évaluations interdiocésaines, découvrez l'épisode 15 du podcast « *L'Heure de Fourche* » sur votre plateforme d'écoute préférée. Inscrivez-vous à la newsletter sur le site [enseignement.catholique.be](https://enseignement.catholique.be) et rendez-vous également dans la section FaQ du site la [salle-des-profs.be](https://salle-des-profs.be) pour poser toutes vos questions !